COMMUNE DE PORNICHET

BUDGET PRIMITIF 2020

NOTE DE PRESENTATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2019

Sommaire :

I. Le budget principal. 2
A. La section de fonctionnement. 2
1. Les recettes de fonctionnement. 2
2. Les dépenses de fonctionnement. 4
B. La section d'investissement. 6
1. Les dépenses d'investissement. 6
2. Les recettes d'investissement. 9
II. Le budget annexe quai des arts. 10

Les orientations budgétaires ont été présentées au conseil municipal du 13 novembre 2019. La stratégie financière poursuivie par la ville de Pornichet repose sur les orientations suivantes :

- Disposer d'un autofinancement conséquent rendu possible par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des produits fiscaux importants (droits d'enregistrement, dotation de solidarité communautaire, …),
- Ne pas augmenter les taux des impôts locaux,
- Investir pour le quotidien et l'avenir des pornichétins,
- Poursuivre le désendettement de la commune.

Il est à noter un changement de périmètre entre les BP 2019 et 2020 puisque la commune a transféré à la CARENE « le versement de la contribution au budget du SDIS » : une diminution de recettes (sur l'attribution de compensation versée par la CARENE à la Commune) vient compenser ce transfert de charges (inscrites précédemment au budget de la Commune).
Enfin, le budget annexe « Les Jardins de l'Estran » étant clôturé à l'issue de la gestion 2019, il n'y aura pas de budget primitif se rapportant à cette opération de lotissement.

I. Le budget principal.

Le budget primitif 2020 reprend les orientations budgétaires aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

A. La section de fonctionnement.

1. Les recettes de fonctionnement.

D'un montant global de 22 157 K€, les recettes de fonctionnement se présentent de la manière suivante :

Chapitres budgétaires		BP 2019	BP 2020	Evolution	
				En euros	En %
013	Atténuations de charges	140 000	140 000	0	0,00%
70	Produits services	1 050 000	1 108 950	58 950	5,61%
73	Impôts et taxes	18 822 505	18 577 367	-245 138	-1,30%
74	Dotations et participations	1 948 554	1 953 441	4 887	0,25%
75	Autres produits de gestion courante	154 690	154 690	0	0,00%
77	Produits exceptionnels	11 200	15 000	3 800	33,93%
Recettes réelles		**22 126 949**	**21 949 448**	**-177 501**	**-0,80%**
042	Opérat° ordre transfert entre sections	202 200	207 500	5 300	2,62%
Recettes d'ordre		**202 200**	**207 500**	**5 300**	**2,62%**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**22 329 149**	**22 156 948**	**-172 201**	**-0,77%**

En lien avec la diminution de l'attribution de compensation, les recettes de fonctionnement baissent de 0,77 % par rapport au budget primitif 2019 (+ 1,55 % à périmètre constant, retraité du SDIS). Cependant, les évolutions par chapitres ne sont pas homogènes.

Chapitre 70 – Produit des services.
Ce chapitre est en hausse de 5,61 %, soit 59 K€, entre 2019 et 2020.

Les crédits sont actualisés en fonction des augmentations tarifaires et des hausses de fréquentations constatées de certains services comme celui des centres de loisirs (+ 30 K€) ou des crèches (23 K€). Certaines recettes sont intégrées comme celles liées à l'occupation du domaine public du secteur Hervo (+ 15 K€).
A noter que les 12 K€ de recettes inscrites en 2019 au titre de l'organisation de la seconde édition du festival de bandes dessinées Pornichet Déam'bulle ne sont pas reconduits en 2020, compte tenu du rythme biennal de ce festival.

Chapitre 73 – Impôts et taxes
Les recettes fiscales, compte tenu de l'évolution de l'attribution de compensation, connaissent une diminution de 1,30 % entre 2019 et 2020, soit - 245 K€. A périmètre constant, il s'agit d'une hausse de 1,41 %.
Malgré des taux d'imposition maintenus en 2020, les contributions directes (taxes d'habitation et foncières) voient leurs produits attendus passer de 11 997 K€ (BP 2019) à 12 088 K€ pour 2020. Cette hausse s'explique d'une part avec la connaissance des base définitives 2019 et d'autre part avec les prévisions d'évolutions sur 2020 (coefficient de revalorisation de 0,90 % et hypothèses d'évolutions physiques de 1 % pour les taxes d'habitation et foncière).
L'attribution de compensation reversée par la CARENE tient compte du transfert de charges lié à la contribution financière au SDIS et diminue donc de BP 2019 à BP 2020 de 511 K€. Cette somme correspond au montant de la contribution précédemment versée par la Commune au SDIS, étant entendu que la CARENE prendra en charge l'augmentation future de cette dépense estimée à 563 K€ en 2020.
Quant à la dotation de solidarité communautaire, elle fait preuve de stabilité entre ces 2 exercices, et est anticipée à 1 044 K€, soit le montant versé en 2019.
En 2019, les recettes provenant du casino sont en légère baisse et devraient être proches de 1 800 K€. Par prudence, c'est ce montant qui est inscrit au BP 2020.
Les droits de mutations, qui sont particulièrement dynamiques en l'état actuel du marché immobilier, ont été anticipés à 1 400 K€ en 2020 (+ 200 K€).
Enfin, la taxe de séjour attendue sur 2020 (515 K€) est de 55 K€ supérieure au BP 2019. Cette inscription budgétaire est liée aux réalisations 2018 et 2019.

Chapitre 74 – Dotations et participations.
Ce chapitre affiche une stabilité entre 2019 et 2020.
Pour rappel, le BP 2019 avait anticipé un montant de dotation forfaitaire (873 K€) plus faible que la notification (927 K€). Le montant inscrit au BP 2020 est de 861 K€. Si la baisse est faible entre budgets primitifs, elle est de 7 % entre le montant versé en 2019 et celui escompté en 2020. En effet, quand bien même l'enveloppe nationale des dotations est inchangée en 2020, la commune de Pornichet devrait, comme en 2018 et 2019, subir une diminution de sa dotation sous l'effet du renforcement des mécanismes de péréquation en vigueur au niveau national.

La contribution de la CAF est revue à la baisse dans le cadre du nouveau contrat enfance/jeunesse (- 21 K€). Les autres recettes comme le FCTVA (10 K€) ou le Casino (75 K€) sont reconduites en 2020 dans les mêmes proportions que les inscriptions 2019.
Les allocations compensatrices de fiscalité de TH sont en hausse de 31 K€ par rapport au BP 2019 et ce indépendamment de la réforme actuelle contenue dans le PLF 2020.

Les subventions obtenues dans le cadre du festival Pornichet Déam'bulle ne sont pas reconduites (- 5 K€), alors que celles octroyées par la Région en 2019 pour le meeting aérien (15 K€) font l'objet d'une inscription budgétaire.
Les Renc'arts devraient à nouveau être financés par le Conseil Départemental (10 K€) et la Région (20 K€).

Les autres recettes de fonctionnement (loyers et produits exceptionnels) ne connaissent pas d'évolutions notables. Leurs prévisions ont été calées sur l'activité réelle connue.
Enfin, compte tenu du caractère incertain du remboursement des rémunérations, par prudence, le montant 2019 (140 K€) a été reconduit en 2020.

2. Les dépenses de fonctionnement.

Tout comme les recettes de fonctionnement, les dépenses s'élèvent 22 157 K€ et affichent une diminution théorique de 0,77 %. Pour rappel il existe deux types d'opération, les dépenses réelles et les dépenses d'ordre. Ces dernières correspondent à des écritures comptables internes au budget qui s'équilibrent avec des recettes d'ordre. Il s'agit de l'autofinancement qui est en hausse de près de 9 %.
Les dépenses réelles quant à elles génèrent un flux financier vers un tiers, y compris lorsque celui-ci est un budget annexe de la commune. Elles sont en baisse de 3,61 % (- 0,54 % à périmètre constant – retraité du SDIS).

Chapitres budgétaires		BP 2019	BP 2020	Evolution	
				En euros	En %
011	Charges à caractère général	3 675 000	3 572 982	-102 018	-2,78%
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 169 472	10 220 000	50 528	0,50%
014	Atténuations de produits	604 000	606 401	2 401	0,40%
65	Autres charges de gestion courante	1 520 524	1 021 087	-499 437	-32,85%
66	Charges financières	340 000	290 000	-50 000	-14,71%
67	Charges exceptionnelles	977 900	952 460	-25 440	-2,60%
022	Dépenses imprévues	5 000	5 000	0	0,00%
Dépenses réelles		**17 291 896**	**16 667 930**	**-623 966**	**-3,61%**
023	Virement à la section d'investissement	3 687 253	3 807 818	120 565	3,27%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 350 000	1 681 200	331 200	24,53%
Dépenses d'ordre		**5 037 253**	**5 489 018**	**451 765**	**8,97%**
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**22 329 149**	**22 156 948**	**-172 201**	**-0,77%**

Chapitre 011 – Les charges à caractère général.
Ce chapitre budgétaire regroupe les dépenses du quotidien des services (fluides, assurance, téléphonie, contrats de maintenance, …). Entre le BP 2019 et le projet de budget 2020, ce chapitre diminue de plus de 100 K€, soit une baisse de 2,78 %. Compte tenu du caractère biennal du festival Pornichet Déam'bulle, les 45 K€ de crédits inscrits en 2019 ne sont pas reconduits.
De plus, le changement des rythmes scolaires en année pleine permet de générer une économie de 15 K€ sur 2020.

La dissolution de la SEMPO et donc la fin du bail avec la commune entrainent une moindre dépense de 18 K€ (loyer et charges locatives).

Les taxes foncières sont en baisse de 18 K€ en lien avec la diminution de la TEOM et le changement d'imposition de l'hippodrome, les pistes étant désormais exclues.
Certains montants sont ajustés du fait de marchés publics aux conditions financières plus avantageuses, comme celui du nettoyage des plages (-12 K€) ou la prise en compte de niveaux de consommations maitrisées depuis 2 ans comme pour l'eau (- 8 K€).

Pour les 25 ans du Festival des Renc'arts, une enveloppe supplémentaire de 15 K€ a été affectée à cet événement majeur de la programmation culturelle pornichétine.

Parallèlement, des économies sont réalisées en procédant à des investissements préventifs qui viennent diminuer le coût de fonctionnement ou d'entretien du patrimoine, en limitant par exemple la consommation de fournitures comme pour la voirie ou les bâtiments.
La réduction des consommations énergétiques se poursuit en 2020 grâce aux investissements réalisés sur les bâtiments (changement des sources lumineuses, isolations thermique, …) ou en adoptant des comportements plus responsables écologiquement et économiquement. Ces investissements permettent de contenir la hausse tarifaire de l'électricité.
Ainsi, indépendamment du caractère biennal de Pornichet Déam'bulle, 2020, grâce à une politique volontariste, affichera de nouveau une baisse des charges à caractère général et ce malgré des dépenses subies.

Chapitre 012 - Les charges de personnel.
Malgré le GVT (73 K€), les hausse des cotisations patronales (8 K€) ou la revalorisation des grilles indiciaires prévue par le Protocole sur les Parcours professionnels, les Carrières et les Rémunérations (22 K€), l'évolution de la masse salariale sera contenue à une légère augmentation de 0,50 % (50 K€).
Cette faible hausse s'explique par la gestion optimale des effectifs et la mise en œuvre de nouvelles organisations.
Ainsi, le non-remplacement de certains agents lors d'une mutation où d'un départ à la retraite permet de générer des économies importantes.
De plus, la mise en place de la semaine de 4 jours dans le cadre du changement des rythmes scolaires (effet en année pleine sur 2020) ou le regroupement des écoles entraîne une optimisation des effectifs.

Chapitre 014 – Les atténuations de produits.
Le FPIC 2020 qui est la principale dépense de ce chapitre est inscrit à la hauteur de la dépense 2019, soit 473 K€.
Une dépense prévisionnelle de 20 K€ dite d'intéressement sur les paris hippiques est inscrite au profit de la société des courses hippiques, conformément à la délibération du 30 mai 2018.
Les autres dépenses (reversement de fiscalité au SYDELA et à l'Etat) sont stables.
A noter que comme en 2018 et 2019, la Ville de Pornichet ne devrait pas payer de prélèvement SRU en 2020, grâce aux dépenses déductibles engrangées ces dernières années.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.
La baisse de 499 K€ entre 2020 et 2019 s'explique par le transfert de la compétence « contribution financière au SDIS » (- 534 K€) et la hausse de 35 K€ des contributions aux écoles privées. En effet, compte tenu d'effectifs plus importants et du changement de mode de calcul avec, désormais, la distinction maternelles/élémentaires, ce poste de dépenses connaît une augmentation.
Enfin, compte tenu de la dynamique associative sur la commune, il convient de maintenir l'enveloppe des subventions de fonctionnement aux associations pour mieux les accompagner (345 K€).
Il est à noter que la contribution au CCAS reste inchangée à 110 K€.

Chapitre 66 – Charges financières.
Ce chapitre est composé de 2 lignes. La première avec les frais financiers des emprunts qui sont estimés à 275 K€ sur 2020 (325 K€ au BP 2019). Ainsi, la baisse de l'encours de dette, le basculement d'un prêt à barrière sur une indexation Euribor ainsi que les 2 renégociations de prêts opérés ces dernières années permettent de diminuer sensiblement ce poste de dépense.
Le BP 2020 intègre une enveloppe de 15 K€ de frais financiers dans le cadre d'un éventuel recours à une ligne de trésorerie.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles.
La diminution de 25 K€ est essentiellement due à l'évolution de la contribution du budget principal au budget annexe « les jardins de l'estran ». D'un montant de 25 K€ en 2019, cette dépense, compte tenu de la fin de l'opération du lotissement communal, ne sera pas reconduite en 2020.
Les contributions au budget annexe « Quai des arts » et à la SPL Pornichet, la destination, seront identiques à celles de 2019 soit respectivement 440 K€ et 490 K€.

Compte tenu de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement, l'autofinancement prévisionnel s'élève à 5 282 K€. Il ressortait à 4 835 K€ au BP 2019, soit une progression de 9 % (+ 446 K€).

Cette évolution permet notamment de ne pas recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement de la commune.

B. La section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 15 278 K€ en dépenses comme en recettes.

1. Les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement présentent les montants suivants :

Chapitres budgétaires		BP 2019	BP 2020	Evolution	
				En euros	En %
10	**Dotations**	128 200	0	-128 200	
20	**Immobilisations incorporelles**	336 681	621 212	284 531	84,51%
204	**Subventions d'équipement versées**	317 470	242 000	-75 470	-23,77%
21	**Immobilisations corporelles**	8 517 431	8 628 264	110 833	1,30%
23	**Immobilisations en cours**	910 000	525 000	-385 000	-42,31%
16	**Emprunts et dettes assimilées**	4 390 000	4 393 000	3 000	0,07%
16	Remboursement des emprunts	1 390 000	1 393 000	3 000	0,22%
16	Gestion de la dette	3 000 000	3 000 000	0	0,00%
020	**Dépenses imprévues**		661 236	661 236	
040	**Opérat° ordre transfert entre sections**	202 200	207 500	5 300	2,62%
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**14 801 982**	**15 278 212**	**476 230**	**3,22%**

Il est possible de regrouper ces dépenses autour de 3 catégories :

- Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23),
- Les dépenses financières (chapitre 16),
- Les dépenses d'ordre (chapitres 020 et 040).

Concernant les dépenses d'équipement, elles s'élèveront à 10 016 K€ au BP 2020 contre 10 082 K€ au BP 2019

Comme les orientations budgétaires l'ont exposé, les projets d'investissement consistent à mettre en œuvre le projet de ville.

Ces opérations correspondent :

- A la poursuite des actions d'amélioration du quotidien des Pornichétins,
- A des projets structurants pour l'avenir de la commune, tant pour conforter son cadre de vie que pour renforcer son attractivité,
- A la maintenance du patrimoine, aux économies d'énergies et à l'équipement des services municipaux.

D'un montant d'environ 3 400 K€, les projets structurants sont constitués pour l'essentiel de 4 opérations.

La tranche n°1 du cœur de ville avec le secteur du parking du 08 mai (1 600 K€) sera réalisée au 1er semestre 2020. Ce projet poursuit plusieurs objectifs avec notamment l'optimisation et l'amélioration des zones de stationnement, le renforcement des continuités piétonnes et cyclables, la requalification des espaces publics d'entrée de ville et l'amélioration de la gestion des eaux pluviales dans ce secteur. Il est rappelé que le Conseil Régional financera cette opération à hauteur de 315 K€ car elle est inscrite dans le Contrat Territoires-Région. Compte tenu de la création de cheminements doux et notamment cyclables, le Conseil Départemental sera également sollicité.

L'îlot Gambetta verra son offre culturelle se renforcer avec la construction d'une salle de cinéma de 178 places et de deux salles polyvalentes de respectivement 150m² et 145m². Décloisonnables, ces salles pourront accueillir jusqu'à 220 personnes assises.

La cour sera elle aussi aménagée pour accueillir des séances de cinéma en plein air (300 personnes) ou des spectacles vivants (450 places).

Les travaux de cette opération d'un montant global de 3 100 K€ seront enclenchés au cours du second semestre pour une livraison devant intervenir pour la fin de l'année 2021.

Le budget 2020 prévoit une inscription de 780 K€.

Deux autres opérations, génératrices de recettes, complètent ces projets structurants, le PUP du Parc d'Armor (500 K€) et les études préalables environnementales du projet des ports de plaisance (375 K€). La première permettra de créer, notamment, les équipements publics nécessaires à la réalisation d'un programme de logements : nouveau giratoire d'entrée de ville, requalification de l'avenue de Moulins, création d'une voie douce… Ainsi, la commune, tout en répondant à l'obligation de créations de logements sociaux sur son territoire, favorise l'arrivée de jeunes familles.

S'agissant des études de faisabilité sur les ports de plaisance, il convient de les poursuivre sur le plan technique et environnemental pour préciser les conditions de réalisation d'un futur projet. Ainsi, ces études qui seront réalisées au cours du 1er semestre 2020 seront financées par la CARENE, le département et la région. Les aides attendues s'élèvent à 250 K€.

L'amélioration du quotidien des Pornichétins est une priorité forte de la municipalité. C'est la raison pour laquelle près de 4 200 K€ sont inscrits au BP 2020 et concernent différents projets et secteurs de la commune.

Comme les années précédentes, la voirie se verra attribuer des crédits substantiels (plus de 2 000 K€). Tout d'abord à travers l'entretien courant dans le cadre du PAVC (500 K€). Ensuite avec des opérations spécifiques comme le boulevard de Saint-Nazaire (313 K€) dont la réalisation est prévue début 2020 pour la partie située entre le giratoire du Comte de Rochefort et le giratoire du Hecqueux. Une enveloppe supplémentaire est prévue (900 K€) pour des opérations spécifiques de voirie que la Municipalité souhaiterait engager au 2nd semestre 2020. Par ailleurs, des enveloppes dédiées sont inscrites au BP 2020 pour la rénovation du parc d'éclairage public (225 K€) et la poursuite des enfouissements de réseaux téléphoniques et électriques (242 K€).

La modernisation des équipements du Ninon Tennis Club sera réalisée au cours du 1er semestre 2020 puisque que le budget de la ville consacrera une enveloppe de 1 250 K€ pour la couverture de 3 courts de tennis en terre battue et la création d'un nouveau club house.

Ensuite, différentes actions seront entreprises au cours de cette année 2020 pour améliorer le niveau de service offert à la population. Il s'agira par exemple du déplacement du skate-park (66 K€), du renouvellement des équipements du mini-golf (80 K€)…

Pour la maintenance du patrimoine, la recherche d'économie d'énergies et l'équipement des services municipaux, plus de 2 000 K€ ont été identifiés en 2020.

L'entretien des bâtiments municipaux occupe une place importante dans le budget. Tout d'abord avec l'enveloppe annuelle du PABC (300 K€) ou les travaux de rénovation de l'église de Saint-Sébastien rendus nécessaires suite à un diagnostic de l'édifice (200 K€).

Ensuite, la commune poursuit sa modernisation informatique (200 K€) avec l'acquisition de matériels (copieurs, serveurs, postes et écrans, licences) et de nouveaux logiciels (dont 22 K€ de modules pour le logiciel RH et 37 K€ pour le logiciel courrier). Il est à noter que ces investissements, au-delà d'améliorer les conditions de travail des agents municipaux, permettront d'offrir un meilleur niveau de service à la population.

Enfin, l'équipement des services municipaux (matériels, véhicules, outillages, …) impliquent une dépense de près de 350 K€ pour 2020.

Par ailleurs, des crédits sont inscrits pour poursuivre l'acquisition de réserves foncières en fonction des opportunités (542 K€).

Les dépenses financières (4 393 K€) sont liées aux emprunts avec 2 natures de dépenses. La première correspond au remboursement du capital de la dette (1 393 K€) et la seconde (3 000 K€) à des crédits pour le remboursement des tirages annuels d'un emprunt que la collectivité serait amenée à contractualiser. Son utilisation sera conditionnée par le calendrier des cessions.

Les dépenses d'ordre (202 K€) sont essentiellement constituées des travaux en régie (200 K€).

Outre l'autofinancement, les dépenses d'investissement sont financées par des recettes externes.

2. Les recettes d'investissement.

Elles se présentent de la manière suivante :

Chapitres budgétaires		BP 2019	BP 2020	Evolution	
				En euros	En %
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 440 000	1 450 000	10 000	0,69%
13	Subventions d'investissement	984 282	1 201 000	216 718	22,02%
16	Emprunts d'équilibre	540 447	0	-540 447	-100,00%
16	Emprunt - gestion de dette	3 000 000	3 000 000	0	0,00%
23	Immobilisations en cours	300 000	300 000	0	
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 500 000	3 838 194	338 194	9,66%
				0	
021	Virement de la section fonctionnement	3 687 253	3 807 818	120 565	3,27%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 350 000	1 681 200	331 200	24,53%
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**14 801 982**	**15 278 212**	**476 230**	**3,22%**

Les recettes sont composées notamment de

- Le FCTVA compte tenu des dépenses d'investissement envisagées sur 2019 : 1 200 K€,
- La taxe d'aménagement : 250 K€,
- Des subventions d'investissement à recevoir pour les projets menés par la commune comme le réaménagement du parking du 08 mai (Région pour 315 K€), la création d'itinéraires et continuités cyclables (200 K€ de la CARENE), les études préalables environnementales des ports (250 K€ de la Région, du Département et de la CARENE), les aménagements du PUP Parc d'Armor (290 K€ par les promoteurs) et les amendes de police (100 K€),
- Des cessions pour 3 838 K€. Initialement inscrite en 2019, la vente de l'ancien stade Louis Mahé (3 500 K€), est prévue en 2020, en raison du recours contentieux introduit contre cette opération. Les cessions liées au PUP du Parc d'Armor complètent cette inscription.

Parallèlement, une recette de 3 000 K€ est prévue pour l'encaissement des tirages annuels de l'emprunt que la commune pourrait être amenée à signer si la cession de Louis Mahé avait lieu en fin d'année 2020.

II. Le budget annexe quai des arts.

L'activité culturelle présentée à Quai des Arts fait l'objet d'un budget annexe.
De manière synthétique le budget annexe se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		BP 2019	BP 2020
	Chap 011 - Charges à caractère général	361 620	348 165
	Chap 012 - Masse salariale	290 230	290 230
	Chap 042 - Dotations aux amortissements	140 000	141 500
	Chap 65 - autres charges de gestion courante	10	10
	Chap 022 - Dépenses imprévues	6 140	700
	TOTAL	**798 000**	**780 605**

	BP 2019	BP 2020
Chap 70 - Produits des services	200 075	181 100
Chap 74 - Dotation (dont participation du Bppal)	516 000	516 880
Chap 75 - Location	32 800	34 000
Chap 77 - Recettes exceptionnelles	3 000	1 500
Chap 042 - Amortissement de subventions	46 125	47 125
TOTAL	**798 000**	**780 605**

INVESTISSEMENT		BP 2019	BP 2020
	Chap 20 - Immobilisations incorporelles	10 000	0
	Chap 21 - Immobilisations corporelles	16 210	89 224
	Chap 23 - Immobilisations en cours	67 665	5 151
	Chap 040 - Amortissement de subventions	46 125	47 125
	TOTAL	**140 000**	**141 500**

	BP 2019	BP 2020
Chap 040 - Dotations aux amortissements	140 000	141 500
Chap 001 - Excédent d'investissement	0	0
TOTAL	**140 000**	**141 500**

La section de fonctionnement s'équilibre à 781 K€. Les charges à caractère général sont en diminution par rapport à 2019 (- 13 K€). La masse salariale quant à elle se maintient à 290 K€ et les dépenses imprévues sont ajustées à la baisse (- 5 K€).
Les recettes de billetterie sont évaluées prudemment (- 20 K€) et la contribution du budget principal est inchangée et reste fixée à 440 K€.

Il est rappelé que le casino de Pornichet participe à hauteur de 75 K€ à ce budget annexe via une contribution artistique.

La section d'investissement s'équilibre à 142 K€. Les recettes sont exclusivement constituées des dotations aux amortissements. Côté dépenses, sont prévues en 2020 la réfection des sièges de Quai des arts ainsi que l'adaptation des gradins pour passer en configuration « fosse ».